

L'édito



A quoi sert l'avis des élus locaux ?

Des riverains du quartier du Rendy à Cucq se sont opposés à la réalisation d'un petit ensemble de 6 logements en **accession sociale à la propriété** qui avait pourtant reçu un avis favorable de la Commission Urbanisme. Le mot « social » ferait-il donc si peur ?

En conséquence, l'examen de ce projet par le Conseil Municipal a été retiré de l'ordre du jour par le Maire en début de séance, sans l'accord des élus et sans que ceux-ci aient pu en débattre en conseil municipal. Fallait-il reculer sans débat devant la pression des riverains ?

Les mauvaises nouvelles n'arrivant jamais seules, des services de l'État imposent leur propre loi sur l'Urbanisme à Cucq Trépied et Stella-Plage en s'opposant, par exemple, à toute construction nouvelle le long des routes viabilisées, sous les prétextes non motivés de zones naturelles, zones humides, zones d'oiseaux, etc ... ! Sans que les élus, pourtant responsables du Plan Local d'Urbanisme de la commune, n'aient eu leur mot à dire sur leur propre vision de l'avenir du territoire.

Je crains beaucoup pour nos générations futures dont la seule issue sera de s'expatrier, faute de pouvoir se loger dans notre commune, tout simplement parce que des résidents et/ou l'État ne le veulent pas !

Un peu plus de sagesse, de tolérance et de fraternité redonneraient un sens à notre démocratie locale et un véritable rôle à vos élus.

La Rédaction de l'Avenir Stellien et le Bureau de CTS 2020 vous souhaitent une Très Bonne Année 2015.

André Kovacs,
Président de CTS 2020, conseiller municipal

Cucq Trépied Stella 2020 - L'Avenir Stellien

Siège : 357 avenue du Château d'eau 62780 CUCQ

Président - Directeur Responsable rédaction : André Kovacs

03 21 09 66 64 - 06 03 24 57 25 - 06 38 73 66 40

cts2020@orange.fr - www.cts2020.fr

Dépôt légal : Décembre 2001 / Trimestriel - I.P.N.S.

► CONSEIL MUNICIPAL

Séances du 4 novembre et du 8 décembre 2014

Faits marquants

Accession sociale à la propriété au Rendy à Cucq : Le projet « Vilogia Logis 62 » examiné par la commission urbanisme et inscrit à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal du lundi 8 décembre 2014 a été retiré par le Maire en début de séance. Ce retrait fait suite à l'opposition des riverains du quartier du Rendy qui ont fait parvenir une pétition au Maire de Cucq lui demandant d'abandonner ce projet. En contrepartie, ils demandent que le terrain communal d'une superficie totale de 2035 m² soit vendu en 3 lots pour la construction de maisons individuelles conformément au cahier des charges initial du lotissement. Cette question sera examinée en commission urbanisme.

Service public de distribution d'eau potable : Les 2 contrats de délégation de service public (DSP) accordée à VEOLIA EAU (contrat d'affermage pour Cucq et Trépied et contrat de concession pour Stella-Plage) arrivent à échéance le 2 février 2015. Deux conventions provisoires seront passés avec VEOLIA EAU afin d'assurer la continuité du service public de l'eau à compter du 3 février 2015 pour s'achever le 31 décembre 2015. Ce délai de 11 mois sera mis à profit pour mettre en œuvre une nouvelle procédure de délégation de service public (publicité et mise en concurrence). Nous avons demandé d'étudier la faisabilité et l'intérêt d'un passage en Régie Municipale de l'Eau. Il faut noter que la commune du Touquet a reconduit le contrat de DSP avec VEOLIA EAU, en concurrence avec la LYONNAISE DES EAUX, pour un prix de l'eau en baisse de 11 % et la rénovation des réseaux.

Fournitures d'électricité et de gaz aux établissements municipaux : La Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais (FDE62) a décidé de créer deux « groupements de commandes », un pour l'électricité et un pour le gaz, pour les collectivités territoriales et les établissements publics du Pas-de-Calais afin d'effectuer plus efficacement la procédure de marché public et d'obtenir ainsi le meilleur prix. Le conseil municipal a donné son accord.

Taxe d'Aménagement : La Taxe d'Aménagement (TA) se substitue à plusieurs taxes dont la Taxe Locale d'Équipement (TLE) puis, à compter du 1^{er} janvier 2015, à toutes les participations générées par les constructions et aménagements : « Participations pour Voirie et Réseaux (PRV) et Participation pour la Non-Réalisation d'Aire de Stationnement (PNRAS).

Cessions amiables au Conservatoire du Littoral : Il s'agit des parcelles privées inconstructibles situées dans les espaces dunaires au Nord et au Sud de Stella-Plage. Nous avons demandé de faire le point avec le Conservatoire du Littoral et proposé la mise en œuvre de la procédure d'utilité publique au bénéfice des propriétaires concernés. Une réunion est prévue le 8 janvier 2015.

Club de la plage – été 2015 : La proposition d'offre pour l'exploitation du club de plage étant arrivée hors délais, le conseil municipal a autorisé l'administration territoriale à avoir recours à la procédure de négociation directe.

Recours au Tribunal administratif

Début décembre 2014, l'association CTS 2020 a déposé un recours au tribunal administratif.

Elle demande l'annulation de l'arrêté de permis de construire un immeuble de plus de 14 mètres de hauteur dans la pointe située entre le boulevard d'Angleterre et le boulevard de France, côté place de l'Étoile à Stella-Plage.

Principal grief : l'immeuble ne respecte pas le gabarit des constructions alentour.

Enquête pour l'Assemblée générale 2015

Afin de préparer notre prochaine assemblée générale, nous souhaitons connaître votre choix préférentiel de date pour la tenue de notre AG.

Merci de compléter le questionnaire inclus dans le bulletin joint de renouvellement de cotisation 2015.

Programme des animations 2015

Poursuite des activités gratuites suivantes en 2015 :

▶ **Parcourir les dunes.** Pour tous, une promenade à pied à la découverte d'un bunker et des points de vue exceptionnels sur les espaces naturels.

▶ **Se balader dans l'arrière pays cucquois.** A allure modérée, en VTC ou VTT, vers les « Marais de Balençon », la « Briquetterie », les « Bas-Champs », des paysages incomparables.

▶ **Découvrir les villas anciennes et l'histoire de Stella.** En famille, à vélo et en prenant le temps.



Villas anciennes - 16 août 2014

Le programme juillet-août 2015 sera affiché à l'Office de Tourisme de Stella. Des sorties hors programme peuvent être organisées sur demande au siège de CTS 2020.

André Kovacs et Monique Delannoy sont Greeters locaux. On en trouve une quarantaine dans le Pas-de-Calais réunis au sein du réseau Greeters'62. Ils vous font découvrir leurs coups de cœur en organisant une balade dans la commune. Concrètement, les personnes intéressées prennent contact via [le site](#) et le Greeter local est informé qu'un groupe de visiteurs est en train de se constituer :

▶ **Site Pas-de-Calais :** <http://www.greeters62.com/>

Le prix de la transition énergétique

En France, sous le couvert de la Loi relative à la "transition énergétique pour une croissance verte", la réduction de la production non polluante d'électricité d'origine nucléaire d'un tiers de sa production annuelle devrait être compensée par l'éolien, l'hydraulique « à condition de pouvoir construire des barrages », la biomasse, le solaire, les courants marins et les combustibles fossiles.

Tout comme l'Allemagne qui a voulu sortir du nucléaire par l'éolien, obligée aujourd'hui de recourir massivement au charbon, la France sera dans l'obligation de maintenir et renforcer la production thermique (gaz, fioul ou charbon) pour compenser les périodes de manque ou de trop de vent.

Avec, pour conséquence, une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et des rejets d'autres polluants atmosphériques et de métaux lourds par les centrales de production thermique à gaz, charbon ou fioul, neuves ou transformées, pour se substituer à l'éolien pendant 75 % de l'année, lorsque le vent est trop faible ou trop violent !

Curieusement, on en parle peu dans les médias officiels et on continue de nous faire croire aux vertus de l'éolien sur le climat.

Car c'est le consommateur final qui paiera les surcoûts de production « verte » par le biais de cette taxe évolutive incluse dans nos factures d'électricité dite "Contribution au Service Public de l'Électricité" (CSPE) qui ne fait qu'augmenter chaque année (+ 450 % depuis 2002).

C'est à terme plusieurs dizaines de milliards d'euros (*ou plutôt des centaines de milliards*) qui seront prélevés dans nos factures d'électricité pour alimenter l'État et les promoteurs des énergies renouvelables !

En 2014 la CSPE qui représente déjà environ 15 % de nos factures ne fera qu'augmenter avec la prolifération des éoliennes. La hausse régulière de la CSPE va se poursuivre ces prochaines années.

En atteignant 19,50 euros/MWh, la CSPE représente désormais 15 % de la facture annuelle moyenne et toutes taxes comprises du consommateur résidentiel.

Elle devrait ainsi atteindre, selon la Commission de régulation de l'énergie (CRE), 30 euros/MWh à l'horizon 2025, soit une hausse d'environ 50 % en dix ans.

Pire, on constate que la production électrique des quelques 4500 éoliennes installées à l'heure actuelle ne représente que 2,9 %, soit 15,9 TWh (*), et n'a que peu d'incidence sur la production nucléaire qui se maintient à près de 75 % de la production nationale d'électricité (550,7 TWh en 2013).

On nous annonce 8000 éoliennes pour 25000 MW en 2020.

Assurément, la transition énergétique pour une croissance verte n'a pas les effets attendus, pour l'instant. « *La croissance trop rapide de la CSPE* » est même un souci pour Jean-Bernard LEVY, nouveau PDG d'EDF.

La transition écologique coûte cher, très cher. La énième conférence mondiale sur le climat de Paris en 2015 et le lobbying de l'éolien risquent d'enfoncer encore plus le clou !

(*) : 1 MWh = 1000 kWh / 1 TWh = 1 million de MWh

Réunions de riverains : Sécurité routière et aménagements de voiries à Trépiéd

La Commission Travaux du 19 novembre 2014 a validé les propositions d'aménagements de voiries à Trépiéd concernant la rue Emile Grevet, les avenues des Cigales et des Grillons et la rue Roger Salengro qui sera équipée de 3 panneaux « STOP » au niveau des allées des Jonquilles, des Chênes et des Aubépines.

Le nouveau plan de circulation sera mis en place dès le début de l'année 2015 et le marquage au sol des chicanes et des places de stationnement sera réalisé dès que les conditions météo le permettront.

Trottoir du boulevard de la mer



Afin de faciliter la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite, la même Commission de Travaux a validé la réalisation d'un trottoir entre « Chez César » et le trottoir du « Sunny Beach ».

Des oyats ont été plantés pour stabiliser la dune.

Nous espérons qu'une interdiction de stationnement sur la totalité du trottoir (nouveau et ancien) sera mise en place et respectée.

Ch'potieau pinché

Le Touquet a son arbre penché, devant le Westminster.

Plus modeste, notre poteau penché, au rond-point de la Nouette à Cucq, plie sans se rompre sous le poids des câbles électriques.

Très pudique, il nous cache ses dessous et l'état de sa base plantée dans le sol.

Alors, comme on dit chez nous : « *Ch'potieau y pinche du côté qu'y va querre !* ». Mais quand ?



Succès du marché de proximité

Le marché de proximité hebdomadaire de Cucq se tient tous les dimanches de 9 heures à 13 heures du 12 octobre 2014 au week-end de la Pentecôte 2015.

Il est situé place de l'Hôtel de Ville, avenue des Sports à Cucq.

Une rencontre dominicale avec les commerçants et les producteurs locaux à ne pas manquer.

Procédure d'examen du projet de PLU

Les Cabinets d'études ont remis les documents PLU en mairie de Cucq fin décembre 2014.

Les élus municipaux sont invités à les examiner en vue de la prochaine réunion de la Commission municipale d'urbanisme chargée de donner un avis (début 2015).

Le conseil municipal sera ensuite appelé à délibérer et, si le projet est approuvé, décidera l'arrêt du projet de PLU.

Le dossier approuvé est alors transmis aux personnes publiques associées pour avis (*durée* : 3 mois). En fonction des avis émis, le Préfet décide ensuite l'ouverture d'une enquête publique (*durée* : 1 mois). La Commission d'enquête dispose d'un délai d'un mois pour remettre ses avis et conclusions au Préfet, lequel, à son tour, donne son accord (ferme ou sous réserve d'études complémentaires) ou rejette le dossier PLU.

C'est lourd et d'autant plus coûteux que des recours contentieux sont toujours possibles.

► TOURISME

Lors de l'assemblée générale de l'Office de Tourisme de Stella, le maire a annoncé une baisse de la subvention accordée à l'Office de 5 % en 2015.

Il a précisé « *Les dotations de l'État vont baisser de 10 % en 2015, de 10 % en 2016 et de 10 % en 2017. Ce sera à vous de trouver des ressources supplémentaires* ». Il propose de « *réduire les animations à un mercredi sur deux au lieu d'un rendez-vous par semaine* ».

Côté animations, il y aura en 2015 des nouveautés créées pour développer toujours plus l'attractivité de la commune, notamment auprès de la clientèle étrangère.

► EVENEMENTIEL

Les 40 ans de l'Enduropale du Touquet

L'Enduropale du Touquet se déroulera du 30 janvier au 1er février 2015. Plus d'un millier de pilotes sont attendus pour fêter dignement les 40 ans de cette gigantesque course des sables.

Vendredi 30 janvier à 14h et à 15h30. : **Enduro Vintage** en 2 manches de 30 mn pour motos d'avant 1990

Samedi 31 janvier de 9h30 à 11h. : **Enduropale Juniors**

Samedi 31 janvier de 13h à 15h30. : **Quaduro**

Dimanche 1^{er} février de 9h30h à 10h15. : **Enduropale Espoirs**

Dimanche 1^{er} février de 13h à 16h. : **Enduropale du Touquet**

Pour l'Enduropale, un parc de travail sera mis en place sur le front de mer de Stella Plage avec un parc de stationnement concurrent à proximité.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, certains craignent une annulation de l'Enduropale, comme en 1991 suite à la directive nationale en pleine guerre du Golfe.

Qui peut se douter de nos jours, en traversant le petit village de WABEN, que celui-ci fut jadis un port de pêche et de commerce de première importance.

Au Moyen-âge, WABEN était la ville la plus peuplée du Ponthieu après ABBEVILLE et MONTREUIL. La toponymie de WABEN serait d'origine « FRANQUE » tout comme d'autres lieux situés à proximité et portant la même terminaison phonétique... en, hem, ent,.. etc. Nous trouvons ainsi les lieux-dits de SEHEN, COLLEN, ABIHEM, ...

En l'an 440 de notre ère, « CLODION » roi des Francs « SALIENS », peuplade principale d'invasisseurs germaniques originaires de la rive gauche du Rhin, pénètre avec son armée en territoire gaulois occupé par les Romains depuis près de cinq siècles, s'empare du Vermandois, du Cambrais, de l'Artois méridional, de la province de Morinie et des côtes du PONTUS appelé aussi PONTIUM PAGUS, PONTIVINCIS.

Clodion



Selon les historiens spécialisés en recherche des noms de lieux géographiques d'origine latine : PONTUS exprimant pont – point de passage – endroit où l'on doit s'arrêter, (surtout pour les vandales), d'où l'étymologie de PONTHEIU.

Devant l'avancée des troupes de CLODION, les dernières légions romaines d'un empire décadent

s'enfuirent et les tribus gallo-romaines se rallièrent à sa cause dans le but de se libérer du Joug de l'empire romain mais surtout de se débarrasser des nombreux envahisseurs tels les Wisigoths, Vandales, Burgondes, Huns, pillards et barbares de toutes sortes.

Certains historiens sont en désaccord à propos des origines de CLODION (ou CHLODION) dit « Le Chevelu », roi des Francs « SALIENS » de l'an 428 à 447, qui serait le fils d'un certain roi « PHARAMOND » d'origine germanique ou moldave.

Par contre, nous savons avec certitude que CLODION avait un frère cadet appelé MEROVEE qui lui succédera au trône des « FRANCS SALIENS » de l'an 447 jusqu'à sa mort en 458, prêtant ainsi son nom à toute une dynastie, celle des MEROVINGIENS.

A cette époque du 5ème siècle, le trait de côte allait de MONTREUIL à ABBEVILLE. La mer contournait les pieds des collines de SAINT-JOSSE, AIRON, CONCHIL, COLLINE-BEAUMONT (d'où son nom) en passant par WABEN dont la forteresse abritant un château possédait une enceinte de murailles entourée d'eau.

En fait, ABBEVILLE n'existait pas. Ce n'était qu'un petit village de pêcheurs construit sur un îlot faiblement fortifié contre les invasions barbares. La dénomination d'ABBENVILLE, ou Ville de l'Abbaye, n'aura lieu qu'au début du IXème siècle sous la dynastie CAROLINGIENNE après la reconstruction de l'Abbaye de SAINT-RIQUIER voulue et entièrement financée par CHARLEMAGNE lui-même.

La capitale primitive du PONTHEIU était CENTULE (Saint-Riquier) sur laquelle une première abbaye y fut construite en l'an 625 sur des terres offertes gracieusement par le ROI DAGOBERT.

Puis ce fut MONTREUIL jusqu'en l'an 987 quand HUGUES CAPET accéda au trône et annexa la Chatellerie de MONTREUIL au petit domaine royal de l'Île de France.

La capitale du PONTHEIU fut ensuite l'ABBATIS VILLA (Abbeville), métairie de l'abbaye de SAINT-RIQUIER.

Du 11ème au 18ème siècle, le petit village de WABEN fut considéré comme capitale administrative du PONTHEIU. Ce sera l'objet de ma prochaine chronique.

Parmi les premiers Seigneurs de la province du PONTHEIU sous la dénomination FRANQUE, on découvre de biens singuliers noms peu connus et dont on ignore leur origine ;

- **CLOVIS** : fils de CHILDERIC 1er et de BASINE, petit-fils de MEROVEE

- **WAGON 1er** : Comte de Ponthieu, d'Artois et du Vermandois (dans l'Aisne)

- **WAGONIDES** : son fils, Comte de Ponthieu et d'AMIENS

- **WAGON II** : frère cadet de WAGON 1er, Comte du Vermandois, du Cambrais, de Bourgogne et d'Aquitaine. Une des ses filles, BERTRUDE, épousera CLOTAIRE II. De leur union naîtra DAGOBERT 1er. (CLOTAIRE II, roi de NEUSTRIE, grande province du Nord étant fils de CHILPERIC et de l'incorruptible Reine FREDEGONDE).

La descendance de ces Seigneurs prouve que les origines du PONTHEIU sont intimement liés au royaume des Francs, au royaume de France, à la France.

Sources :

Archives Nationales (Buste de CLODION),
Généalogie des FRANCS,
Grégoire de TOURS,
Chroniques de Marius d'AVENCHES
Chroniques d'Hydace de CHAVES

Par Dominique Dachicourt :

membre du bureau de CTS 2020,
passionné d'histoire et de généalogie

**Je vous adresse
mes Meilleurs Voeux
de Bonheur, de Santé
et de Prospérité
pour la Nouvelle Année 2015.**